



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 14 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	26/11/2024
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club Gj St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. CHOUTEAU Jean-Jacques membre du club des Ponts de Cé As (522735) ne prend pas part au contrôle ses feuilles de match concernant ce club.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 13 du 19 novembre 2024 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de match

➔ Période du 18 au 24 novembre 2024

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ **Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.**

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

- ➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.
- ➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.
- ➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

- Le président a répondu à trois mails de clubs.

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.

Prochaine réunion : 03 décembre 2024 à 10h00

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2024-2025 -Semaine du 18 au 24 novembre 2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
24-nov-24	Morannes Es 1	Longuenée en Anjou Fc 1	29946441	Cpe Anjou	Unique	Morannes Es 1	50 €
24-nov-24	Juigné Fc Louet 38	St Melaine/Aubance 38	29615743	Vétérans à 8	A	Juigné FC Louet	50 €
24-nov-24	Ecouflant As 38	St Sylvain Anjou 38	29615748	Vétérans à 8	A	Ecouflant As	50 €
24-nov-24	Les Ponts de Cé AS 38	Murs Erigné 38	29615749	Vétérans à 8	A	Les Ponts de Cé AS	50 €
23-nov-24	Baugé EA Baugeois 1	Ent. St Math Gennes 1	29893097	U17 / D2	Grpe D	Baugé EA Baugeois	50 €
23-nov-24	Gj Plessis/Pel-Corzé 2	Gj Etriché Durtal 1	29893474	U17 / D3	Grpe A	Gj Plessis/Pel-Corzé	50 €
23-nov-24	Gj Torfou SèV Moine 1	Le Fuilet Chaussaire 1	29891579	U15 / D1	Grpe D	Gj Torfou SèV Moine	50 €
23-nov-24	St Hilaire Vihiers 1	Saumur Bayard 2	29891629	U15 / D2	Grpe B	St Hilaire Vihiers	50 €
23-nov-24	Angers Vaillante Fc 4	Trélazé Foyer 1	29858660	U13 G DS	B	Angers Vaillante Fc 4	50 €
23-nov-24	Somloiryzernay Cp 1	St Georges Trem Fc 1	29859051	U13 G D1	H	Somloiryzernay Cp 1	50 €
23-nov-24	Angers Ndc 4	St Sylvain d'Anjou As 3	29859316	U13 G D2	C	Angers Ndc 4	50 €
23-nov-24	Chemillé Melay O 2	Le Puy Vaudelnay Es 1	28959391	U13 G D2	H	Chemillé Melay O	50 €
23-nov-24	Chemillé Melay O 3	Cholet Jeune France 5	29859240	U13 G D3	M		
23-nov-24	Champtoc&Ingrand Lfa 2	Aubry Chaudron fc 2	29859465	U13 G D2	M	Champtoc&Ingrand Lfa 2	50 €
23-nov-24	Ste Gemmes d'Andigné 3	Longuenée en Anjou Fc 3	29858962	U13 G D3	B	Ste Gemmes d'Andigné 3	50 €
23-nov-24	Denée Val Layon Uf3l 4	St Georges sur Loire 3	29859270	U13 G D3	O	Denée Val Layon Uf3l 4	50 €
23-nov-24	GfCorneandardbrain 1	Gf Chalonnès Pomjeannais 1	29858767	U13 F D2	C	GfCorneandardbrain 1	50 €
23-nov-24	St Sylvain d'Anjou As 1	Denée Val Layon Uf3l 1	29858136	U15 F D1	B	St Sylvain d'Anjou As 1	50 €
23-nov-24	Gf Sevremoine 1	Gf Beaupréau en Mauges 2	29858168	U15 F D1	D	Gf Sevremoine 1	50 €
23-nov-24	Montilliers Es 2	Brissac Aubance Es 2	29858453	U15 F D2	D	Montilliers Es 2	50 €
23-nov-24	Le Puy Vaudelnay Es 1	Murs Erigné Asi 1	29858454	U15 F D2	D	Le Puy Vaudelnay Es 1	50 €

Commissaire au terrain mineur

SAISON 2024-2025 -Semaine du 18 au 24 novembre 2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
23-nov-24	Gj Torfou Sev Moine 2	St André St Mcaire 2	29859080	U13 G D1	I	Gj Torfou Sev Moine 2	100 €
23-nov-24	Les Ponts de Cé As 1	Champtoc&Ingran Lfa 1	29893397	U17 / D2	G	Les Ponts de Cé As	100 €
23-nov-24	Ent Valmoine Tillier 1	Ent Le Fuilet Asspm2	29894009	U17 / D3	E	Ent Valmoine Tillier	100 €